

Prévention Sécurité

REF : DPS2013009

Signataire : AL

Séance du Conseil Municipal du 21/02/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional au titre des appels à projets 2013 « Soutien à la prévention » et « Soutien à la Médiation ».

EXPOSE :

Le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de sa politique en matière de prévention-sécurité, finance les actions en direction de la promotion des droits et de la citoyenneté et des actions visant à l'amélioration de la sécurité des franciliens par le soutien aux projets à vocation éducative et civique en direction notamment des jeunes.

C'est pourquoi, au titre de l'appel à projet 2013 « Animation sociale des quartiers – Sécurité », la Direction Prévention et Sécurité a adressé des dossiers de demande de subvention au Conseil Régional pour les actions suivantes :

- Dispositif de médiation sociale de nuit (5000 €)
- Accompagnement des familles dans le cadre de la Commission d'accueil des Familles (4000€)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter les subventions pour un montant total de 9000 € du Conseil Régional d'Ile-de-France.

(imputation budgétaire : 901 – 7472 – 112)

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2013009

Signataire : AL

OBJET : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional au titre des appels à projets 2013 « Soutien à la prévention » et « Soutien à la Médiation ».

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat signée en 1999 entre la Préfecture de Région et la Région Ile-de-France en vertu de la délibération n° CP 99-176 du 17 juin 1999,

Vu la délibération n°CR 30-07 du 13 mars 2007 portant approbation du dispositif cadre de la politique de la ville pour son volet « développement et animation sociale des quartiers »,

Considérant la politique - cadre régionale du dispositif « Médiation- Prévention – Protection » reconduite par le Conseil Régional dans ses appels à projets pour l'année 2013,

Considérant que le Conseil Régional peut financer les actions en direction des jeunes et publics fragiles sur les thématiques de la médiation, de la promotion des droits et de la citoyenneté et des actions visant à l'amélioration de la sécurité des franciliens par le soutien aux projets à vocation préventive, éducative et civique en direction notamment des jeunes, et d'insertion aux publics fragiles,

Considérant le fait que la commune développe des actions de prévention pouvant prétendre à bénéficier de subventions de la part du conseil régional,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à solliciter les demandes de subvention, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, d'un montant total de 9000 € correspondant aux actions suivantes :

- Dispositif de médiation sociale de nuit (5000 €)
- Accompagnement des familles dans le cadre de la Commission d'accueil des Familles (4000 €)

(imputation budgétaire : 901 – 7472 – 112)

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 01/03/2013

Publié le : 28/02/2013

Certifié exécutoire le : 01/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué